



HONORAIRES SUR TRANSACTION – VENTE D'IMMEUBLE (APARTEMENT, MAISON, TERRAIN) – période de validité du 16/09/2024 au 31/12/2024

Hors professionnels, terrains à lotir, programmes neuf VEFA (promoteurs, lotisseurs, sociétés de construction)

MONTANT NET VENDEUR	Montant TTC des honoraires d'agence HÉMISPHERE SUD
De 0 à 20 000 000 XPF	570 000 XPF
De 20 000 001 XPF à 40 000 000 XPF	970 000 XPF
De 40 000 001 à 70 000 000 XPF	1 400 000 XPF
De 70 000 001 à 100 000 000 XPF	1 900 000 XPF
Au-delà de 100 000 001 XPF	2 300 000 XPF

*Dans le cas d'un bien proposé en inter-agence par une entité tierce, les honoraires d'agence sont indépendants du barème d'Hémisphère Sud Immobilier et peuvent varier. Nous indiquerons dès le premier contact si tel était le cas.

SIMULATION DES ÉCONOMIES RÉALISÉES SUR LES HONORAIRES D'AGENCE

Les simulations ci-dessous vous permettent d'évaluer, en fonction du montant « net vendeur », quelles économies vous pourriez réaliser sur les honoraires d'agence.

Exemple montant net vendeur	Honoraires à 5 % TTC avec une agence « traditionnelle »	Honoraires fixe avec l'agence HÉMISPHERE SUD IMMOBILIER	Vous économisez sur les honoraires d'agence :
31 000 000 XPF	1 550 000 XPF	970 000 XPF	580 000 XPF
45 000 000 XPF	2 250 000 XPF	1 400 000 XPF	850 000 XPF
72 000 000 XPF	3 600 000 XPF	1 900 000 XPF	1 700 000 XPF
102 000 000 XPF	5 100 000 XPF	2 300 000 XPF	2 800 000 XPF



HONORAIRES LOCATION – LOCAUX A USAGE D'HABITATION

Selon Loi du Pays, les honoraires d'agence s'élèvent à 1 mois de loyer HC, supportés à 50 % / 50 % par le bailleur et le preneur (TVA et contributions en sus)

HONORAIRES GESTION LOCATIVE – * voir détail des conditions et prestations

Option « CONFORT » *	5% HT des sommes totales quittancées au locataire
Option « SÉRÉNITÉ » *	8 % HT des sommes totales quittancées au locataire

ESTIMATION (dans le cadre d'une succession, donation, dossier bancaire, formalités juridiques par exemple...)

Valeur LOCATIVE	Avis de valeur simple	5 000 XPF TTC – déductible des honoraires si l'agence concourt à la location par la suite
	Complète	10 000 XPF TTC – déductible des honoraires si l'agence concourt à la location par la suite
Valeur VÉNALE	Avis de valeur simple	15 000 XPF TTC – déductible des honoraires si l'agence concourt à la vente par la suite
	Complète	Sur devis – déductible des honoraires si l'agence concourt à la vente par la suite

LOCATION LOCAUX ET TERRAINS PROFESSIONNELS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	10 % HT du loyer annuel HC, à la charge du preneur, frais de rédaction du contrat de location et constat d'état des lieux inclus.
CESSION DROIT AU BAIL, FDC, PARTS SOCIALES	6 % HT

Vente de terrain(s) à lotir destinés au(x) promoteur(s) ou lotisseur(s), ventes en VEFA, sociétés de constructions...	4 % HT
--	--------